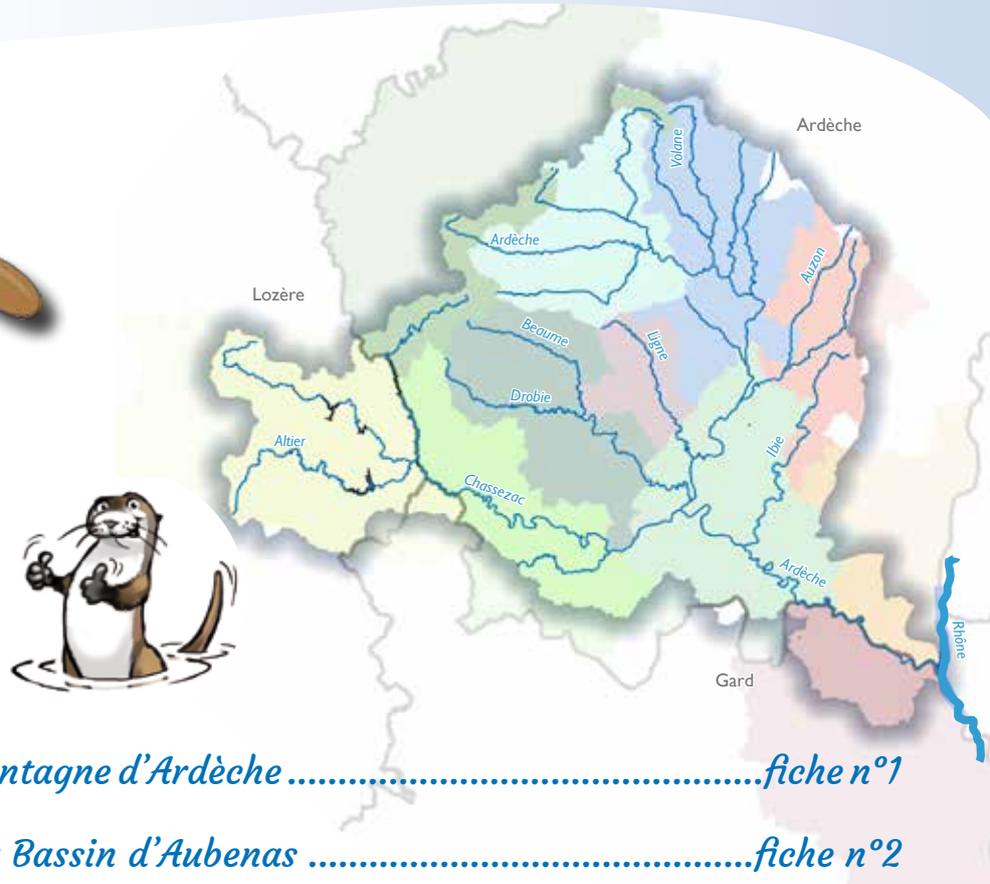


Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Supplément spécial
au Bulletin Inf'eau
n° janvier 2024



Sommaire :
(de l'amont à l'aval du bassin versant)

- Communauté de communes Montagne d'Ardèchefiche n°1*
- Communauté de communes du Bassin d'Aubenasfiche n°2*
- Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcansfiche n°3*
- Communauté de communes Berg et Coironfiche n°4*
- Communauté de communes Val de Lignefiche n°5*
- Communauté de communes Pays Beaurne Drobiefiche n°6*
- Communauté de communes Mont Lozèrefiche n°7*
- Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennesfiche n°8*
- Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.....fiche n°9*
- Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèchefiche n°10*
- Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanienfiche n°11*

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche
4, allée du Château - 07200 VOGÜE - 04 75 37 82 20 - www.ardèche-eau.fr

Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
Montagne d'Ardèche
fiche n°1

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).



Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions des assises départementales de l'Eau-Ardèche et leur déclinaison sur la Montagne Ardéchoise le 25 avril à Coucouron.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028) ainsi que les échanges sur les ouvrages et le soutien d'étiage du Chassezac.

Gestion des rivières :

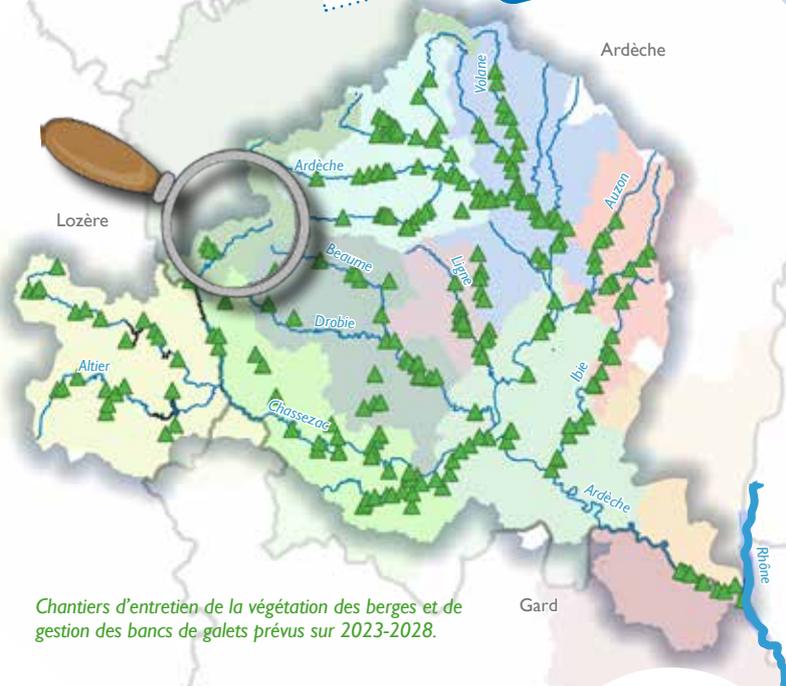
Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échanges s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.

La rencontre concernant votre secteur s'est déroulée le 28 novembre à Pied de Borne.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, un chantier conséquent a été réalisé sur la rivière Borne à Saint Laurent les Bains Laval d'Aurelle, pour un montant de 8 200 € TTC. Sur presque 1 km de linéaire de berges, au droit d'une zone à enjeux (pont, réseau AEP...), la végétation a été traitée pour améliorer l'écoulement des



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

eaux en réouvrant des bras de crues et en enlevant des arbres déstabilisés pour limiter les embâcles et l'érosion des berges.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant en fonction des enjeux, pour un montant global total de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Plantes invasives - lutte contre la Renouée asiatique :

La gestion de la renouée asiatique s'est poursuivie cette année sur les cours d'eau de la haute vallée de l'Ardèche. L'objectif est d'éradiquer l'espèce sur les cours d'eau du Lignon et de la haute vallée de l'Ardèche où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable. Après 5 années de traitement, des résultats satisfaisants sont observés en particulier sur le Lignon où 90% des foyers ont disparu. En 2023, une nouvelle technique par arrachage mécanique a été testée sur la rivière Ardèche.

Le montant total des interventions spécifiques pour lutter contre la Renouée s'élève à près de 70 000 € TTC pour 2023.

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides pour les particuliers menée en



2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont aussi pu s'équiper en 2023. La commune de Borne a ainsi commandé 11 équipements pour un montant de 260€.



Sécheresse et restrictions d'eau durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions pour les usages de l'eau ont été fortes sur la seconde partie de l'été : **l'Ardèche non soutenue a été en alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre 2023, le bassin Beaume-Chassezac non soutenu en crise (niveau 4/4) entre le 18 août et le 15 septembre.**

Soutien d'étiage de l'axe Fontaulière-Ardèche - été 2023 : 12,1 Mm³ étaient disponibles en début de saison (soit 100 % des stocks) malgré un important retard de remplissage en mai. 8,4 Mm³ ont été délivrés côté Ardèche et 1 Mm³ côté Loire, permettant une satisfaction globale des milieux et des usages.

Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi des ressources en eau : l'EPTB déploie avec EDF un outil d'aide à la gestion du soutien d'étiage s'appuyant notamment sur des prévisions de pluies et débits sur la Haute Loire et la Haute Ardèche.

Qualité des eaux et loisirs :

Durant l'été 2023, parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, le **site du Ceytrou à Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS)** : un seul résultat mauvais a été mesuré le 24 juillet suite à un très faible épisode pluvieux. La baignade a pu ré-ouvrir dès le lendemain. Malgré les investigations de l'EPTB, l'origine de la pollution n'a pas été clairement identifiée. Une vigilance est donc à garder pour la saison prochaine.

Les autres analyses tout au long de l'été ont témoigné d'une bonne qualité de l'eau pour le site du Ceytrou. A l'issue de la saison 2023 **le site de baignade verra donc son classement s'améliorer passant de « insuffisant » à « bon ».**

Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques, notamment le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mezenc-Vivarais» qui porte sur un territoire total de plus de 130 000

hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et inclue la totalité de votre territoire. Mené en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés en 2023. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.

Prévention des Inondations :

Depuis la loi MATRAS les communautés de communes sont également concernées par l'obligation de réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Mr Valette, vice-président à la communauté de communes Montagne d'Ardèche a ainsi participé aux ateliers de travail collectif proposés par l'EPTB Ardèche, dans le cadre de la rédaction de son futur PICS.



Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions déjà engagées de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque. Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication - éducation à l'eau :

Sensibilisation aux économies d'eau : Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : "Les bons tuyaux pour économiser l'eau" avec des kits d'économies d'eau offerts.

Avec 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, et près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024 avec des animations sur les secteurs du bassin non concernés lors de la première édition.

Sensibilisation en période estivale :

Tout l'été, le portail internet sur la qualité des eaux de baignade, "Ardèche Inf'eau Plage", a permis de transmettre des informations régulières et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour. Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
du Bassin d'Aubenas
fiche n°2

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions sur l'élaboration du PLUi, les assises départementales de l'Eau Ardèche et l'avis de la CLE sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale hydroélectrique Ardèche-Volane sur les communes de Labégude et Vals les Bains.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028).



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

s'est déroulée le 11 décembre à Saint-Sernin.

En amont, une rencontre spécifique avec les services techniques de la CCBA (service GEMAPI) a eu lieu le 24 mars et une rencontre entre élus avec les vice-présidents de l'EPTB a eu lieu fin septembre.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, 5 chantiers d'entretien de végétation ont été réalisés, pour un montant total de 43 900 € TTC et près de 5 km de cours d'eau traités.

Parmi ces interventions, un très gros chantier a été mené à Vals les Bains / Beaugard d'un linéaire de 1800 ml pour un montant travaux s'élevant à 26 000€ TTC. Ce dernier avait pour objectif de favoriser les écoulements dans une zone d'expansion de crue située au droit d'une zone urbanisée par le maintien fonctionnel des bras de crue et le traitement sélectif des embâcles.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une soixantaine de chantiers, répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en oeuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en oeuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens

des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.

La rencontre concernant votre communauté de communes



intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Ainsi, nous avons notamment répondu à 3 sollicitations sur la communauté de communes (Lavilledieu – Problématique d'érosion sur la rivière Auzon, Mercuer – Entretien de la végétation sur le ruisseau du Mercouare, commune d'Ucel (secteur Chamboulas) – Travaux de création d'une piste pour des travaux RTE).

L'EPTB Ardèche apporte aussi sa contribution technique dans le cadre du travail en cours sur la mise en oeuvre des mesures compensatoires de la ZAE de Chamboulas.

Plantes invasives - lutte contre la Renouée asiatique :

La gestion de la renouée asiatique s'est poursuivie cette année sur les cours d'eau de la haute vallée de l'Ardèche. L'objectif est d'éradiquer l'espèce sur les cours d'eau du Lignon et de la haute vallée de l'Ardèche où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable. Après 5 années de traitement, des résultats satisfaisants sont observés en particulier sur le Lignon où 90% des foyers ont disparu. En 2023, une nouvelle technique par arrachage mécanique a été testée sur la rivière Ardèche.

Le montant total des interventions spécifiques pour lutter contre la Renouée s'élève à près de 70 000 € TTC pour 2023.

Projet de restauration de l'Ardèche dans la plaine alluviale St Sernin / Vogué :

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2023, dont une avec le Syndicat du Bourdary pour réfléchir à une réorientation du projet initial qui soit plus en adéquation avec les enjeux écologiques de la zone et qui soit mieux acceptée par les services de l'Etat. Il a été proposé de travailler sur un secteur plus en amont avec notamment la renaturation de la zone des anciens lits d'infiltration de la station du Bourdary et la réouverture du bras de crue amont. Le travail va se poursuivre en interne sur 2024 avec les partenaires techniques pour retravailler les scénarios.

En parallèle une convention de partenariat a été établie entre l'EPTB Ardèche et le Conservatoire des Espaces Naturels pour la création de mares pour une espèce de crapaud protégé sur la plaine de l'Ardèche entre Aubenas et Vogué. Les travaux ont été réalisés en novembre 2023 et ont été tout particulièrement suivis par l'école de St Pierre.

Barrages, seuils et continuité écologique :

Deux réunions de travail ont eu lieu sur le seuil de Basse Bégude avec l'ASA propriétaire de l'ouvrage et la CCBA, pour réfléchir à la mise en conformité réglementaire du seuil et au prélèvement d'eau pour l'ASA. Le travail doit se poursuivre sur l'année 2024.

L'EPTB Ardèche participe et contribue aussi aux études portées par l'Agence de l'Eau et EDF concernant la diminution des impacts générés par les éclusées hydroélectriques des usines de Montpezat et de Pont de Veyrière.

Biodiversité liée à l'eau :

Gouvernance :

Une réunion du Comité de pilotage du site N2000-ENS Moyenne Vallée de l'Ardèche s'est tenu le 22 novembre. Les conditions de la réorganisation de l'animation N2000 proposées par la Région Auvergne Rhône Alpes y ont notamment été présentées : pour l'année de transition 2024, l'EPTB poursuivra ses missions

à l'identique (en mutualisant avec l'animation de l'ENS), puis à partir de 2025, l'animation sera reprise par la Région.



Sensibilisation estivale :

Cet été, la brigade nature a installé un stand de sensibilisation dans le parc de Vals-les-Bains à deux reprises (17 juillet et 14 août) de 14h à 17h. A l'aide d'outils d'animation variés, les écogardes ont ainsi pu sensibiliser le public à divers sujets liés à la biodiversité et aux rivières : faune et flore présentes et espèces remarquables, espèces exotiques envahissantes et moyens de lutte, réglementation en vigueur autour de la biodiversité, conciliation des usages de l'eau avec les milieux naturels, conséquences du dérèglement climatique et adaptations, gestes à adopter pour le respect de la nature et des milieux. Une soixantaine de personnes ont été sensibilisées lors de ces deux sessions. Les écogardes ont également effectué un parcours de maraude de sensibilisation sur la voie verte de Saint-Privat à deux reprises (également 17 juillet et 14 août) en fin d'après-midi. Un peu moins de 10 personnes ont été sensibilisées grâce à cette action (peu de monde à cause, entre autre de fortes chaleurs au moment des maraudes).

Connaissance :

Le suivi des populations de chauves-souris dans la grotte de la Baume Chabanne (vallée de la Louyre) s'est poursuivi cette année. Malgré les panneaux pédagogiques, la fréquentation de la grotte reste importante et crée du dérangement pour l'espèce.

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), en 2023, les collectivités ont également pu s'équiper. Ainsi, les communes de Laviolle, St-Andéol-de-Vals, Ailhon, Aubenas et Lachapelle-sous-Aubenas ont commandé plus de 600 équipements pour un montant total de 14 400 €.



Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions sur les usages de l'eau ont été fortes sur la seconde partie de l'été : les bassins non soutenus ont été placés en alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre 2023, tandis que l'Ardèche soutenue était en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Soutien d'étiage de l'axe Fontaulière-Ardèche - été 2023 :

12,1 Mm³ étaient disponibles en début de saison (soit 100 % des stocks) malgré un important retard de remplissage en mai. 8,4 Mm³ ont été délivrés côté Ardèche et 1 Mm³ côté Loire, permettant une satisfaction globale des milieux et des usages.

Le remplissage des réserves s'est toutefois opéré extrêmement tardivement, à la faveur des pluies du mois de juin puisque mi mai à peine 50 % du stock était disponible. Cette situation inédite nous a montré que le travail sur le remplissage des réserves, en lien avec les différents usages de l'eau (hydroélectricité, cotes touristiques des plans d'eau amont, usages prioritaires...), nécessite, pour les années à venir et dans la perspective du changement climatique, une attention renforcée et anticipée.

Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur St-Sernin, la vallée de la Louyre, Lavilledieu et Aubenas (en lien avec le BRGM).



Qualité des eaux et loisirs :



Saison des baignades :

Durant l'été 2023, parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, le site de la plage du Pal à Antraigues-sur-Volane a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). Une analyse supplémentaire a été nécessaire suite à un épisode pluvieux.

L'ensemble des résultats de la saison 2023, autosurveillance et ARS, ont été conformes pour la qualité de l'eau. **A l'issue de l'année 2023 le site de baignade du Pal garde son classement « bon ».**

Si la communauté de communes le souhaite, l'EPTB Ardèche lui apportera son soutien technique (notamment sur la connaissance préalable de la qualité sanitaire des eaux) dans ses réflexions sur la possibilité de création d'un autre site de baignade aménagé et contrôlé sur son territoire.

Portail «Ardèche Inf'eau Plage» :

L'EPTB Ardèche développe et administre chaque été depuis 2 ans, un portail internet pour améliorer l'information des pratiquants sur la qualité des eaux de baignades.

Une formation à ces questions de baignade en rivière a été faite auprès des Offices de tourisme et des directeurs et animateurs des centres de loisirs de l'Ardèche en juin 2023, dont celui du centre Le Palabre à Aubenas.

Activité canyoning :

Cette année 2023, des échanges ont eu lieu avec différents

partenaires en lien avec la base de canyon de la Besorgues. Les services de l'État ont rencontré l'ensemble des acteurs (notamment ceux en lien avec l'urbanisme). L'EPTB se tient à disposition également pour contribuer à ce dossier.

Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :



- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à environ 130ha, exploités par 8 agriculteurs différents. En 2023, les exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 12 500€ pour cette seconde année de contractualisation.

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, des suivis d'espèces sont réalisés sur certaines parcelles : celui des papillons a été initié en 2022, un suivi des populations de chauve-souris a débuté en 2023.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.

Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

Les communes de Labastide-sur-Besorgues et Juvinas ont participé aux ateliers de travail collectifs dans le cadre de l'actualisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Les communes de Saint Didier sous Aubenas et Ucel ont pu bénéficier de la réalisation de cartographies opérationnelles, dont les cartes de Zones d'Inondations Potentielles (ZIP) pour intégrer dans leur PCS.

La commune de Lentillères a contacté l'EPTB pour un accompagnement en 2024. Par ailleurs, la proposition d'un appui global à l'ensemble de ses communes a été fait à la Communauté de Communes.

Le 02 juin, la Préfecture de l'Ardèche a organisé un exercice ORSEC inondation sur le secteur de l'Ardèche amont qui a concerné 10 communes. Cette journée a été l'occasion pour les communes d'Aubenas, Labégude, Saint Didier sous Aubenas, Saint Privat, Ucel et Vals les Bains de tester leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). L'EPTB a pu observer les communes d'Ucel et de Vals les Bains, ce qui a permis d'adresser un retour d'expérience individualisé pour chaque commune.

Ardèche'ALABRI :

Cette opération a pour objectif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens existants exposés aux risques d'inondations. Elle comporte 2 phases : la réalisation de diagnostics, puis la mise en œuvre des travaux préconisés. Elle concerne les habitations, activités économiques de moins de 20 salariés et bâtis publics de six communes de la Communauté de Communes : Aubenas, Labégude, Saint Etienne de Fontbellon, Saint Privat, Ucel et Vals les Bains.

Suite à une nouvelle campagne de communication réalisée durant l'année, avec près de 130 courriers d'information distribués, 23 diagnostics supplémentaires ont été réalisés, portant le nombre total à 66, soit près de 60 % des diagnostics réalisés sur l'opération.

En ce qui concerne la phase « travaux », l'EPTB accompagne cinq propriétaires dans cette démarche pour l'installations de batardeaux ou des interventions de plomberie (installation d'un clapet anti-retour, rehaussement chauffe-eau...). Ainsi, 14 batardeaux ont été posés afin de protéger ces logements et ainsi réduire les montants des dommages en cas de crue.

Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions déjà engagées de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).



Communication et éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire. Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

A partir de cette année, les établissements privés sont également éligibles au projet.

Sur la Communauté de Communes, en 2022-2023, 10 classes ont participé, des collèges de Jastres et de Vals les Bains et des écoles primaires de Vesseaux, Lachapelle-Sous-Aubenas, Lavilledieu et Saint Etienne de Fontbellon.

Cette année 2023-2024, 5 classes participent (des écoles primaires publiques de Aizac et Vinezac, privées de Vals les Bains et Vesseaux, et du collège privé St François d'Assise d'Aubenas).

En mai 2023, un module de formation a aussi été délivré par les agents de l'EPTB auprès des étudiants en BTS GPN du Lycée Olivier de Serres sur le fonctionnement des milieux aquatiques et le partage de la ressource en eau.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits d'économies d'eau offerts.

Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, 5 se sont déroulées sur le territoire de la communauté de communes :

- le vendredi 7 avril - conférence Eau et changement climatique (Trophée Jeune&Co - St Privat)
- le mardi 11 avril - atelier Mon potager économe en eau (Lachapelle-sous-Aubenas)
- le vendredi 23 juin - stand J'économise l'eau à la maison (Fête des Fontaines - Pont d'Aubenas)
- le samedi 24 juin - balade découverte de la rivière Luol (Saint-Privat)
- le dimanche 15 octobre - stand J'économise l'eau à la maison (Fête de la Science - Vals les Bains).

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

L'EPTB Ardèche a aussi participé aux formations aux économies d'eau à destination des hébergeurs touristiques : gîtes et campings (les 5 et 6 avril à Rosières et Vesseaux) organisées par l'ADT07 et le PNR, ainsi qu' à une conférence sur les rivières organisée par les Amis de la Vallée de la Besorgues à Juvinas le 9 juin.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour. Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
Ardèche des
Sources et Volcans
fiche n°3

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieu aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions des assises départementales de l'Eau-Ardèche.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028).

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.

La rencontre concernant votre secteur s'est déroulée le 11 décembre à Saint-Sernin.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Sur la saison 2022-2023, 8 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés pour un montant total de près de 33 000 € TTC.

Pour la saison 2023-2024, 9 nouveaux chantiers sont programmés pour un montant prévisionnel de près de 34 000 € TTC et 4,4 km de cours d'eau à traiter. Une intervention sur les bancs de galets est aussi prévue.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

Au cours de l'année, les techniciens de rivière ont aussi répondu à plusieurs sollicitations, notamment :

- sur la rivière Salindre et le ruisseau du Béraud (Prades) et la rivière Ardèche (Lalevade) à la demande de particuliers, concernant l'entretien de la végétation et des enjeux d'inondation ;
- sur la rivière Ardèche à Prades afin de conseiller le collectif de riverains de l'Hoste du Fau ;
- sur le Rau de Pourseille – pour la Commune de Montpezat sous Bauzon, concernant la création d'un accès à la rivière ;
- sur le Lignon – pour la Commune de La Souche, concernant la création d'un bras de décharge.



Plantes invasives - lutte contre la Renouée asiatique :

La gestion de la renouée asiatique s'est poursuivie cette année sur les cours d'eau de la haute vallée de l'Ardèche. L'objectif est d'éradiquer l'espèce sur les cours d'eau du Lignon et de la haute vallée de l'Ardèche où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable. Après 5 années de traitement, des résultats satisfaisants sont observés en particulier sur le Lignon où 90% des foyers ont disparu. En 2023, une nouvelle technique par arrachage mécanique a été testée sur la rivière Ardèche.

Le montant total des interventions spécifiques pour lutter contre la Renouée s'élève à près de 70 000 € TTC pour 2023.

Barrages, seuils et continuité écologique :

Une réunion a eu lieu avec la mairie de Montpezat pour définir un projet de restauration de la rivière Pourseille dans la traversée de Montpezat. Il a été proposé qu'EPTB porte une étude en 2024.

L'EPTB Ardèche participe et contribue aussi aux études portées par l'Agence de l'Eau et EDF concernant la diminution des impacts générés par les éclusées hydroélectriques des usines de Montpezat et de Pont de Veyrière.

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023. Les communes de Jaujac, Burzet, Theuets, Aizac et Montpezat-sous-Bauzon ont commandé une 60^{aine} d'équipements pour un montant total de 5 500 €.

Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.



Les restrictions d'usages ont été fortes sur la seconde partie de l'été : les bassins non soutenus ont été placés en alerte renforcée (niveau 3/4) du 1^{er} août au 30 octobre 2023, tandis que l'Ardèche soutenue était en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Soutien d'étiage de l'axe Fontaulière-Ardèche - été 2023 :

12,1 Mm³ étaient disponibles en début de saison (soit 100 % des stocks) malgré un important retard de remplissage en mai. 8,4 Mm³ ont été délivrés côté Ardèche et 1 Mm³ côté Loire, permettant une satisfaction globale des milieux et des usages.

Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie avec EDF un outil d'aide à la gestion du soutien d'étiage s'appuyant notamment sur des prévisions de pluies et débits sur la Haute Loire et Haute Ardèche.

Qualité des eaux et loisirs :

Saison des baignades 2023 :

Durant l'été 2023, parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les sites de Jaujac, la Souche, Lalevade et Theuets ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). L'ensemble des résultats pour ces trois derniers sites ont été conformes pour la baignade. Les sites de La Souche et Theuets obtiennent le classement « excellent » et pour le site de Lalevade le classement « bon ».

Le site de Jaujac fait l'objet d'une fréquence d'analyses plus soutenue, avec un prélèvement par semaine en plus des contrôles ARS. La saison 2023 pour le site de Jaujac a été rythmée par de nombreux résultats moyens (15 résultats moyens sur 18 prélèvements au total) avec également 1 résultat mauvais par temps de pluie. L'ensemble de ces résultats moyens et mauvais ne permettent pas une amélioration du classement de la qualité de l'eau sur le site qui reste « insuffisant » à l'issue de la saison 2023.



Le profil de baignade de la plage de Jaujac a été révisé avant la saison 2023 avec des préconisations d'actions portant notamment sur la station d'épuration (très proche en amont de la baignade et avec un historique de dysfonctionnements important). Au vu de la qualité insuffisante de la baignade, ces préconisations d'actions seront étudiées par la Mairie pour améliorer la qualité de l'eau au niveau de la zone de baignade.

Activité canyoning :

Un travail en collaboration avec le PNR des Monts d'Ardèche et les mairies d'Astet et de Mayres sur la régulation de la fréquentation du canyon de la Haute Ardèche est en cours. L'EPTB suit aussi les échanges sur le canyon de la Bourges.

Renouvellement d'autorisation du plan d'eau de la Souche :

Le dossier de demande de renouvellement a été élaboré par l'EPTB Ardèche, avec l'engagement pour un renforcement des mesures de précautions lors de la construction du plan d'eau, et a été déposé par la mairie de La Souche en début d'année 2023. Le dossier est en cours d'instruction par les services de l'État.

Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques, notamment le Projet



Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mezenc-Vivarais» qui porte sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et inclue la totalité de votre territoire. Mené en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés en 2023. Pour 2024,

il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.

Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

La commune de Lalevade d'Ardèche a bénéficié d'une relecture de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Des remarques et pistes d'améliorations ont ainsi été formulées.

Le 02 juin, la Préfecture de l'Ardèche a organisé un exercice ORSEC inondation sur le secteur de l'Ardèche amont qui a concerné 10 communes. Cette journée a été l'occasion pour les communes de Meyras, Barnas, Pont de Labeaume et Lalevade d'Ardèche de tester leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). L'EPTB a pu observer la commune de Lalevade d'Ardèche et a dressé un retour d'expérience individualisé à la commune.



Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions déjà engagées de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication et éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire.

Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

Sur la Communauté de Communes, cette année scolaire 2023-2024, une classe de l'école primaire publique de Lalevade participe au projet.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits d'économies d'eau offerts.

Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, 3 se sont déroulées sur le territoire de la communauté de communes :

- début avril à Jaujac, une conférence Eau et changement climatique, et un atelier sur les économies d'eau au jardin en septembre, en partenariat avec le programme d'animations du PNR des Monts d'Ardèche ;
- et le 13 avril, une balade à la découverte de la rivière Ardèche à Thueyts.

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

L'EPTB Ardèche a aussi participé aux formations aux économies d'eau à destination des hébergeurs touristiques : gîtes et campings (les 5 et 6 avril à Rosières et Vesseaux) organisées par l'ADT07 et le PNR.



Sensibilisation des usagers de loisirs :

Tout l'été, le portail internet sur la qualité des eaux de baignade a permis de transmettre des informations régulières et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

Une formation à l'utilisation du site Inf'eau Plage et aux questions de baignade en rivière a été organisée auprès des offices de tourisme et des directeurs et animateurs des centres de loisirs du sud Ardèche fin juin 2023, ainsi qu'une rencontre avec tous les surveillants de baignade début juillet, dont celui de la plage publique de Lalevade.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour. Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
Berg et Coiron
fiche n°4

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions des assises départementales de l'Eau-Ardèche.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028).



Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque

territoire, les **travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.**

La rencontre concernant votre secteur s'est déroulée le 11 décembre à Saint-Sernin.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, 3 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de 11 600 € TTC :

- un chantier sur l'Auzon, entre Darbres, Lussas et Mirabel ;
- deux chantiers sur l'Ibie, à l'aval du village de Saint Maurice d'Ibie.

Pour la saison 2023-2024, 3 nouveaux chantiers sont programmés pour un montant prévisionnel d'environ 12 000 € TTC :

- un chantier sur la rivière Ibie sur la commune de Villeneuve de Berg, quartier Gascon ;
- deux chantiers sur la Claduègne, entre les communes de Mirabel, Villeneuve de Berg et Saint Jean le Centenier.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

Pendant l'année 2023, les techniciens de rivière ont aussi répondu à plusieurs sollicitations, notamment :

- pour un problème d'embâcle sur l'Auzon à Lussas,
- suite à un problème de pollution puis pour des questions

d'entretien de végétation sur l'Ibie à la demande de la commune de Villeneuve de Berg.

Biodiversité liée à l'eau :

Gouvernance :

Une réunion du Comité de pilotage du site N2000-ENS Moyenne Vallée de l'Ardèche s'est tenu le 22 novembre. Les conditions de la réorganisation de l'animation N2000 proposées par la Région Auvergne Rhône Alpes y ont notamment été présentées : pour l'année de transition 2024, l'EPTB poursuivra ses missions à l'identique (en mutualisant avec l'animation de l'ENS), puis à partir de 2025, l'animation sera reprise par la Région.



Sensibilisation estivale :

Deux animations "biodiversité et patrimoine historique" ont été organisées les 20 juin et 26 septembre en partenariat avec l'association de préservation du patrimoine de Jastres. A chaque fois, la douzaine de personnes présentes a pu découvrir le contexte géologique du plateau, l'écosystème spécifique, les différentes espèces faunistiques et floristiques présentes et une lecture de paysage centrée sur la rivière.

Connaissance :

Le suivi des populations de chauves-souris dans la grotte de la Baume Chabanne (vallée de la Louyre) s'est poursuivi cette année. Malgré les panneaux pédagogiques, la fréquentation de la grotte reste importante et crée du dérangement pour l'espèce.

Partage et économies d'eau :

Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions d'usages ont été fortes sur la seconde partie de l'été : les cours d'eau de la communauté de communes ont été placés en **alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre 2023**.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur la vallée de la Louyre et de l'Auzon.



Qualité des eaux et loisirs :

Saison de baignades 2023 :

Le site de baignade du Trou de la Lune sur l'Ibie (commune de Lagorce) a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS. Tous les résultats se sont montrés conformes sur les paramètres sanitaires, malgré les niveaux d'eau bas. **Le site garde son classement « excellent » à la suite de la saison 2023.**

Le site Internet «[Ardèche Inf'eau plage](#)» a permis de transmettre des informations régulières sur la qualité des eaux de baignade et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

A la demande de la collectivité gestionnaire, la plage du Trou de la Lune n'est toujours pas affichée sur ce site d'information.



Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :

- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à 280ha, exploités par 6 agriculteurs différents. En 2023, les aides annuelles dont ils ont bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière (34 000€).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, des suivis d'espèces sont réalisés sur certaines parcelles : celui des papillons a été initié en 2022, un suivi des populations de chauve-souris a débuté en 2023.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.



Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

La commune de Mirabel a participé aux ateliers de travail collectifs dans le cadre de l'actualisation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La commune de Lussac a elle été accompagnée individuellement

par l'EPTB dans la réalisation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et des cartographies opérationnelles à y intégrer ont également été réalisées par l'EPTB.

Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions déjà engagées de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.



Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication et éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles

primaires et collèges de son territoire. Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

Sur la Communauté de Communes, cette année scolaire 2023-2024, l'ensemble des élèves de l'école primaire publique de Berzème participent au projet.

Après avoir été accompagné par l'EPTB Ardèche, le collège de Villeneuve de Berg renouvelle le projet « entre crues et économies d'eau » en autonomie depuis maintenant 3 années scolaires consécutives.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » avec des kits d'économies d'eau offerts.

Avec 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, et près de 350 participants au total, l'opération a été un succès.

Elle sera reconduite en 2024 avec des animations sur les secteurs du bassin non concernés lors de la première édition.

Adaptation de la stratégie de communication :

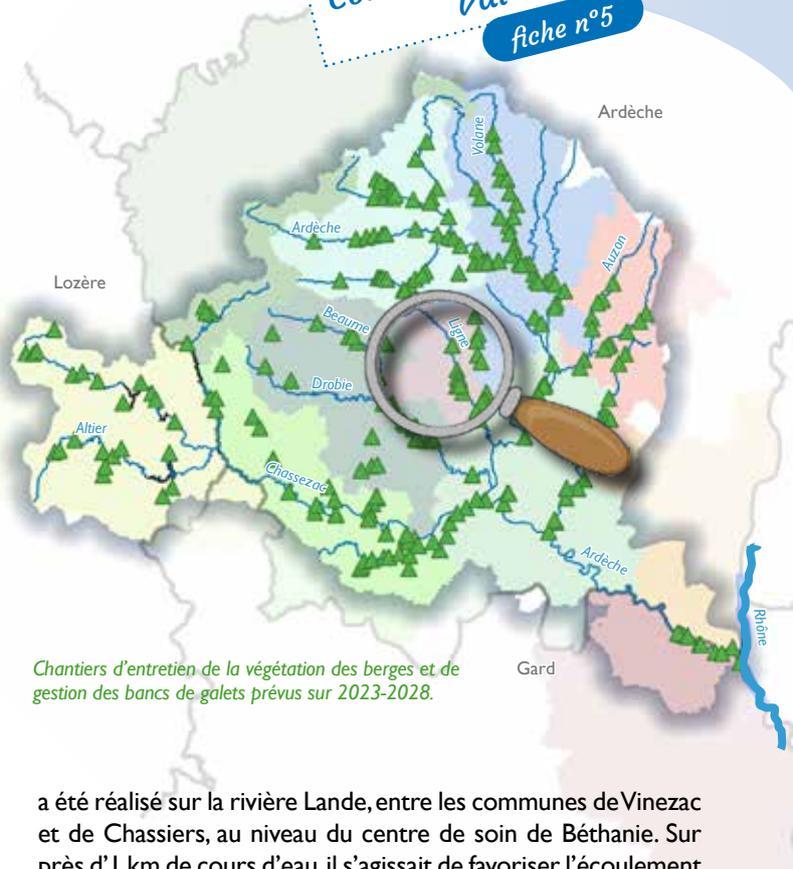
Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour. Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
Val de Ligne
fiche n°5



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).



Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions des assises départementales de l'Eau-Ardèche.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028).

a été réalisé sur la rivière Lande, entre les communes de Vinezac et de Chassiers, au niveau du centre de soin de Béthanie. Sur près de 1 km de cours d'eau, il s'agissait de favoriser l'écoulement des eaux en réouvrant les bras de crues et en enlevant les arbres déstabilisés.

Pour la saison 2023-2024, 6 nouveaux chantiers sont programmés pour un montant prévisionnel total de près de 27 000 € TTC.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en oeuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

Au cours de l'année 2023, les techniciens de rivière ont aussi apporté leur appui technique suite à des sollicitations, notamment de la commune de Prunet et d'un particulier sur Montréal, concernant l'entretien de la végétation ou d'ouvrages sur la rivière Ligne.

Biodiversité liée à l'eau :

Gouvernance :

Une réunion du Comité de pilotage du site N2000-ENS Moyenne Vallée de l'Ardèche s'est tenu le 22 novembre. Les conditions de la réorganisation de l'animation N2000 proposées par la Région Auvergne Rhône Alpes y ont notamment été

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en oeuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.

Les rencontres concernant votre secteur se sont déroulées le 21 novembre à Vernon et le 11 décembre à Saint-Sernin.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, un chantier d'entretien de la végétation



présentées : pour l'année de transition 2024, l'EPTB poursuivra ses missions à l'identique (en mutualisant avec l'animation de l'ENS), puis à partir de 2025, l'animation sera reprise par la Région.



Sensibilisation estivale :

deux fois pendant l'été, la brigade nature de l'EPTB a installé un stand de sensibilisation sur le marché de Largentière. A l'aide d'outils d'animation variés, les écogardes ont ainsi pu sensibiliser le public à divers sujets liés à la biodiversité et aux rivières : faune et flore présentes et espèces remarquables, espèces exotiques envahissantes et moyens de lutte, réglementation en vigueur autour de la biodiversité, conciliation des usages de l'eau avec les milieux naturels, conséquences du dérèglement climatique et adaptations, gestes à adopter pour le respect de la nature et des milieux. Près de 70 personnes ont été sensibilisées lors de ces deux sessions.

Hors saison estivale, les enfants du centre de loisirs de Val de Ligne a, cette année encore, bénéficié d'une animation au bord de la rivière à Ruoms.

Partage et économies d'eau

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023. Les communes de Tauriers, Joannas, Prunet, Uzer et la communauté de communes Val de Ligne ont ainsi acquis près de 300 équipements pour un montant total de 5 100 €.



Étiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions d'usages ont été fortes sur la seconde partie de l'été : les cours d'eau situés sur la communauté de communes ont été placés en alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre 2023.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment une station sur Largentière.

Qualité des eaux et loisirs :

Le site Internet «Ardèche Inf'eau plage» a permis de transmettre des informations régulières sur la qualité des eaux de baignade et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau

pendant la période de sécheresse intense traversée ce printemps et cet été par nos rivières.



Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :

- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à 85ha, exploités par 4 agriculteurs différents. En 2023, les aides annuelles dont ils ont bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière (4 200€).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, la diversité des papillons étudiée par un bureau d'étude depuis 2022 sur certaines parcelles a été poursuivie. En complément, un suivi des populations de chauve-souris a été engagé cette année par l'EPTB.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.



Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

Les communes de Laurac-en-Vivaraïs, Prunet et Rocher ont participé aux ateliers de travail collectifs dans le cadre de la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Suite à des demandes de modification, une nouvelle version de cartographies opérationnelles a été produite pour la commune de Chassiers.

Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions engagées précédemment de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication - éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire.

Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

A partir de cette année, les établissements privés sont également éligibles au projet.

Sur la Communauté de Communes, en 2022-2023, 3 classes ont participé, des écoles primaires publiques de Laurac et Sanilhac.

Cette année 2023-2024, 3 nouvelles classes participent de l'école de Joannas (en binôme avec l'école de Rocles) et du collège public de Largentière.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel

économique en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits d'économies d'eau offerts.

Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, une s'est déroulée sur le territoire de la communauté de communes : mi-mai, entre Sanilhac et Beaumont, une balade à la découverte de la rivière Beaume.

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

L'EPTB Ardèche a aussi participé aux formations aux économies d'eau à destination des hébergeurs touristiques : gîtes et campings (les 5 et 6 avril à Rosières et Vesseaux) organisées par l'ADT07 et le PNR.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour.

Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



ouvert et plan d'eau abaissé). La réalisation des travaux est indiquée sous pilotage de l'EPTB de l'Ardèche, et aux frais des prévenus. Cette situation entraîne de nombreuses questions d'ordre légal, financier ou technique qui devront être éclaircies avant exécution du jugement. Ainsi, après sollicitation des services de l'Etat (DDT et Préfecture), l'EPTB Ardèche est en attente de leurs instructions pour avancer sur ce dossier.

Biodiversité liée à l'eau :

Gouvernance :

Une réunion du Comité de pilotage du site N2000-ENS Moyenne Vallée de l'Ardèche s'est tenu le 22 novembre. Les conditions de la réorganisation de l'animation N2000 proposées par la Région Auvergne Rhône Alpes y ont notamment été présentées : pour l'année de transition 2024, l'EPTB poursuivra ses missions à l'identique (en mutualisant avec l'animation de l'ENS), puis à partir de 2025, l'animation sera reprise par la Région.

Sur le site N2000/ENS Vallées de la Beaume et de la Drobie, suite au souhait d'une majorité de communes, l'animation sera poursuivie par la communauté de communes.

Sensibilisation estivale :

comme chaque année, la brigade nature a effectué des maraudes sur les plages et les milieux fréquentés du site ENS géré par l'EPTB. Sur le site de la Tourasse, les agents sont allés à la rencontre du public pour le sensibiliser à divers sujets liés à la biodiversité et aux rivières : faune et flore présente et espèces remarquables, espèces exotiques envahissantes et moyens de lutte, réglementation en vigueur autour de la biodiversité, conciliation des usages de l'eau avec les milieux naturels, conséquences du dérèglement climatique et adaptations, geste à adopter pour le respect de la nature et des milieux.

Projet de restauration de la Beaume sur l'île de Vernon :

l'île de Vernon, d'une superficie d'environ 150 ha, constitue un espace singulier sur les plans environnementaux et socio-économiques, en lien avec la dynamique alluviale de la rivière Beaume. L'EPTB Ardèche travaille depuis plusieurs années, avec le service Natura 2000/ENS de la Communauté de communes et avec les riverains et usagers, à l'établissement d'un plan de gestion. 2023 aura été une année de concertation pour s'assurer de la prise en compte des souhaits des riverains mais aussi asseoir des mesures de gestion appropriées. Les actions identifiées devront être précisées par la suite et les acteurs concernés devront se les approprier afin de donner vie à ce document de planification.

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides pour proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023. Les communes de Loubaresse, Dompnac, Beaumont et Vernon et la communauté de communes ont acquis 55 équipements pour un montant

total de 3 050 €.

Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions sur les usages ont été fortes pendant la seconde partie de l'été : les rivières de la communauté de communes ont atteint le niveau « crise » (niveau 4/4) entre le 18 août et le 15 septembre.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur Lablachère et le plateau de Bourbouillet. Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec 3 sondes positionnées sur la vallée de la Beaume et des mesures régulières de débit et de qualité des eaux.

Appel à projets de l'Agence de l'Eau sur l'adaptation aux changements climatiques :

La candidature commune Pays Beaume-Drobie et EPTB a été retenue et sera mise en œuvre sur la période 2024-2026. Le projet comporte 2 volets :

- expérimentation d'un service public de sobriété en eau pour accompagner les particuliers et professionnels dans la mise en œuvre de l'obligation de stockage des eaux de pluie prévue au PLUi et pour aider techniquement et financièrement des projets d'économie d'eau chez les particuliers ;
- intégration de la sobriété en eau dans le Plan Alimentaire inter-Territorial (PAiT) Sud Ardèche.



Qualité des eaux et loisirs :

Saison des baignades 2023 :

Durant l'été 2023, parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux :

- la plage du Petit Rocher a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). L'ensemble des analyses de qualité ont été conformes pour la baignade. **Le classement du site reste « excellent » à l'issue de la saison 2023**
- la plage de la Tourasse a fait l'objet de deux analyses par semaine en plus des contrôles sanitaires de l'ARS. Cette année, seuls deux jours de fermeture de la baignade se sont imposés et les résultats généralement moyens permettent au site de voir son **classement s'améliorer en passant de « insuffisant » à « suffisant »**. Les réflexions pour réduire les sources de pollution en amont (réseaux eaux usées, rejet



station d'épuration et rôle du seuil) se poursuivent.

Avenir du site de baignade du Petit Rocher :

L'EPTB Ardèche a poursuivi son accompagnement de la commune de Joyeuse dans l'installation et le démontage du plan d'eau temporaire de baignade et dans l'objectif de trouver un aménagement durable de la plage, en conformité avec les prescriptions renforcées des services de l'Etat, la préservation des milieux aquatiques et les usages du site. L'EPTB a ainsi participé à quatre réunions de terrain qui ont eu lieu lors de l'été 2023.

Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :

- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à 81ha, exploités par 5 agriculteurs différents. En 2023, les aides annuelles dont ils ont bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière (3 750€).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, la diversité des papillons étudiée par un bureau d'étude depuis 2022 sur certaines parcelles a été poursuivie. En complément, un suivi des populations de chauve-souris a été engagé cette année par l'EPTB.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.

En 2023, l'EPTB a aussi co-porté avec le Pays Beaume-Drobie une candidature auprès de l'Agence de l'eau pour l'intégration de la sobriété en eau dans le Plan Alimentaire inter-Territorial (PAiT) Sud Ardèche commun aux 3 communautés de communes : Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Gorges de l'Ardèche. Les financements obtenus permettront l'expérimentation et la promotion de pratiques agricoles plus résilientes face au changement climatique (variétés adaptées, travail du sol...) et la sensibilisation des consommateurs à une alimentation locale et durable.



Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

Les communes de Dompmac, Faugères, Payzac et Sablières ont participé aux ateliers de travail collectifs dans le cadre de l'actualisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). La commune de Vernon a été accompagnée individuellement par l'EPTB dans la réalisation de son PCS, et des cartographies opérationnelles à y intégrer ont ainsi été réalisées par l'EPTB.

Ardèch'ALABRI :

Cette opération a pour objectif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens existants exposés aux risques d'inondations. Elle comporte 2 phases : la réalisation de diagnostics, puis la mise en œuvre des travaux préconisés.

Sur la communauté de communes, trois nouveaux diagnostics ont été réalisés en 2023.

En ce qui concerne la phase « travaux », l'EPTB accompagne un propriétaire, qui possède deux biens sur la commune de Joyeuse, dans cette démarche pour l'installation de batardeaux, de clapets anti-retour ou encore des interventions sur les réseaux électriques afin de protéger ces logements et réduire les dommages en cas de crue.

Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions engagées précédemment de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endigements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).



Communication et éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire.

Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

Sur la Communauté de Communes, en 2023-2024, l'école de Joyeuse et l'école de Rocles (en binôme avec l'école de Joannas) renouvellent leur participation au projet.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits d'économies d'eau offerts.

Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, deux se sont déroulées sur le territoire de la communauté de communes : mi-mai, entre Sanilhac et Beaumont, une balade à la découverte de la rivière Beaulieu et début juillet, un atelier sur le jardinage économe à Lablachère.

L'EPTB a aussi mis en place un stand sur les économies d'eau domestiques et participé à la conférence sur les inondations lors de la fête de la pêche de l'AAPPMA Beaulieu Drobie à Labeaume.

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

L'EPTB Ardèche a aussi participé aux formations aux économies d'eau à destination des hébergeurs touristiques : gîtes et campings (les 5 et 6 avril à Rosières et Vesseaux) organisées par l'ADT07 et le PNR.

Sensibilisation des estivants :

Tout l'été, le portail internet «Ardèche Inf'eau Plage», sur la qualité des eaux de baignade, a permis de transmettre des informations régulières et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

Une formation à l'utilisation du site Inf'eau Plage et aux questions de baignade en rivière a été organisée auprès des offices de tourisme et des directeurs et animateurs des centres de loisirs du sud Ardèche fin juin 2023, ainsi qu'une rencontre proposée à tous les surveillants de baignade début juillet.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour.

Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
Mont Lozère
fiche n°7

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Côté élus, après avoir intégré le Comité syndical de l'EPTB, Audrey MALAVAL (maire de Pourcharesses) siège aujourd'hui aussi à la Commission Locale de l'Eau, aux côtés de Jean DELESCURE (maire de St André Capcèze et président de la Communauté de communes) et d'Olivier MAURIN (maire de Prévencières).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieu aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

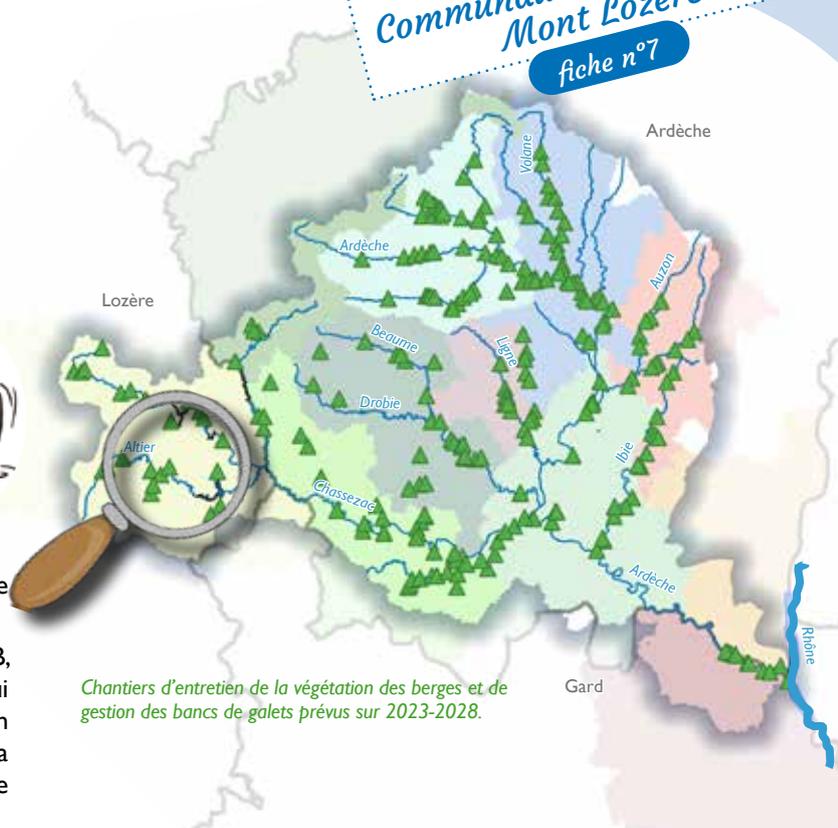
L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028), ainsi que les échanges sur les ouvrages et le soutien d'étiage du Chassezac.

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant

aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

La rencontre concernant votre secteur s'est déroulée le 28 novembre à Pied de Borne.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, 3 chantiers d'entretien de végétation ont été réalisés, pour un montant total de 17 000 € TTC. Il s'agit d'un chantier sur l'Altier, d'un chantier sur le ruisseau de Morangies, au pont de Pourcharesses, et d'un chantier sur la rivière Borne, entre Pied de Borne et Sainte Marguerite Lafigère, lieu-dit « Charraix ».

Pour la saison 2023-2024, 4 nouveaux chantiers sont programmés pour un montant prévisionnel de 23 200 € TTC :

- deux chantiers sur la rivière Chassezac (au Pont des Chazeaux entre Saint Frezal d'Albuges et Belvezet et aux Devèzes à Prévencière ;
- un chantier sur l'Altier à Altier au niveau du « Château du Champ » ;
- un chantier sur la Paillère, dans la traversée de Villefort.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.



Partage et économies d'eau :



Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023. Les communes de Pourcharesses et Malons-et-Elze ont acquis des équipements pour un montant total de 1 300 €.

Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions sur les usages de l'eau ont été fortes sur la seconde partie de l'été : les rivières de la communauté de communes ont été placées en « alerte renforcée » (niveau 3/4) entre le 25 août et le 5 octobre.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse et à sa cohérence interdépartementale.

Soutien d'étiage de l'axe Chassezac durant l'été 2023 :

9,6 Mm³ étaient disponibles en début de saison (soit 100 % des stocks) malgré un important retard de remplissage en mai et grâce à un surstockage sur le lac de Villefort en début de saison. 8,8 Mm³ ont été délivrés permettant une satisfaction globale des milieux et des usages.



Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi et optimisation de la gestion des ressources en eau :

L'EPTB déploie avec EDF un outil d'aide à la gestion du soutien d'étiage s'appuyant notamment sur des prévisions de pluies et débits sur le Haut Chassezac.

Le travail d'analyse de l'impact des canaux d'irrigation gravitaire de la vallée de l'Altier s'est poursuivi avec la Chambre d'Agriculture de la Lozère. Une restitution des résultats auprès de l'association des irrigants est à prévoir début 2024.

Enfin, l'EPTB mène des réflexions avec EDF sur les possibilités d'optimisation de l'alimentation des réseaux d'irrigation par les aménagements hydroélectriques du Chassezac et la gestion des réserves de soutien d'étiage.

Qualité des eaux et loisirs :

Saison des baignades 2023 :

Le site de baignade du Lac de Villefort a été contrôlé tous les 15



jours par l'ARS 48 : tous les résultats se sont montrés bons. Le classement du site reste « excellent » à la suite de la saison 2023. Le plan d'eau de Villefort a connu un épisode de développement de cyanobactéries « planctoniques » du 21 juillet au 1^{er} août avec la mise en place d'analyses

hebdomadaires réalisées par l'ARS 48, mais sans risque sanitaire pour la baignade (les concentrations en cyanotoxines étant restées en dessous des seuils réglementaires). La baignade n'a donc pas été interdite sur le plan d'eau, cependant une affiche de sensibilisation aux cyanobactéries de l'ARS 48 a été diffusée sur site.

Le portail internet « Ardèche Inf'eau Plage » sur la qualité des eaux de baignade a permis de transmettre des informations régulières tout l'été et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

Activité canyoning :

Sur le Haut Chassezac, l'EPTB Ardèche poursuit son accompagnement de la communauté de communes en lien avec les professionnels, les services d'ordre et de secours, les communes et EDF. L'EPTB a notamment participé au bilan de la saison estivale 2023 organisé le 1^{er} décembre dernier.

Suivi de la qualité écologique des cours d'eau et plans d'eau :

Un bilan complet de la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant du Chassezac est en cours sur deux années consécutives. L'année 2023 correspond à la deuxième année de suivi. Ce suivi est effectué sur une 30^{aine} de stations de référence réparties sur l'ensemble du bassin Chassezac (dont 10 en Lozère sur les secteurs du Haut Chassezac / Altier et La Paillère). Il permettra d'établir un état des lieux précis de la qualité des eaux de surface intégrant des paramètres physico-chimique et biologiques pour chaque station. L'amélioration des connaissances de la qualité des eaux permettra de mieux évaluer l'impact des diverses perturbations. La synthèse de cette étude sera disponible début 2024.

Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi MATRAS, toutes les communes sont concernées par l'obligation de réaliser un Plan communal de sauvegarde, ainsi que son équivalent à l'échelle intercommunale (PICS).

Les communes de Pourcharesses et Villefort ont participé aux ateliers de travail collectifs dans le cadre de la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

L'EPTB a également réalisé des cartographies opérationnelles à y intégrer pour la commune de Villefort.

Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions déjà engagées de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.



Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication, éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire.

Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

Sur la Communauté de Communes, en 2022-2023, un projet autour du thème des crues et des économies d'eau a été monté avec le collège du Bleynard (Mont Lozère et Goulet)

mais ne s'est finalement pas concrétisé, l'établissement ayant déjà beaucoup travaillé sur le thème de l'eau pendant l'année scolaire avec d'autres partenaires.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits d'économies d'eau offerts.

Avec 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, et près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024 avec des animations sur les secteurs du bassin non concernés lors de la première édition.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour.

Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
du Pays des Vans
en Cévennes
fiche n°8

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Côté élus, Robert BALMELLE (maire de Berrias et Casteljou) siège dorénavant à la Commission Locale de l'Eau, aux côtés de Daniel NOEL (maire de Sainte-Marguerite-Lafigère, 1^{er} vice-président de l'EPTB Ardèche).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions des assises départementales de l'Eau Ardèche.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028), ainsi que les échanges sur les ouvrages et le soutien d'étiage du Chassezac.

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

La rencontre concernant votre communauté de communes s'est déroulée le 28 novembre à Pied de Borne.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023 végétation, 6 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de 33 450 € TTC.

Pour la saison 2023-2024, 9 nouveaux chantiers, représentant 3,6 km linéaire de berge à traiter, sont programmés pour un montant prévisionnel de 52 000 € TTC.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Rivière de contournement du seuil de Ganivay sur la rivière Chassezac :

L'entretien et la surveillance de la fonctionnalité de l'ouvrage a été assuré par l'EPTB pendant toute l'année. La réception totale des travaux et la levée des réserves sont intervenues en fin d'année (20/11/2023). Des échanges sont en cours avec la mairie des Vans afin de préparer la rétrocession de l'ouvrage et définir les modalités d'entretien et de communication pérenne vis à vis de cet aménagement « vitrine » sur le Chassezac.

Seuil de Vompdes - le Puech :

L'EPTB suit les échanges avec l'ASA et l'État concernant la mise en conformité du seuil vis à vis de la continuité écologique et du débit réservé. L'EPTB pourra apporter son appui, selon les attentes de l'État et les souhaits de l'ASA.

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023. Les communes de Malarcesur-la-Thines, Les Vans, Ste-Marguerite-Lafigère, Les Salelles et Beaulieu ont acquis une centaine d'équipements pour un montant total de 6 300 €.



Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions sur les usages de l'eau ont été fortes sur la seconde partie de l'été :

- les rivières non soutenues ont été placées en crise (niveau 4/4) entre le 18 août et le 15 septembre
- le Chassezac soutenu est passé en alerte (niveau 2/4) à partir du 24 août pour l'usage agricole.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Soutien d'étiage de l'axe Chassezac durant l'été 2023 :

9,6 Mm³ étaient disponibles en début de saison (soit 100 % des stocks) malgré un important retard de remplissage en mai et grâce à un surstockage sur le lac de Villefort en début de saison.

8,8 Mm³ ont été délivrés permettant une satisfaction globale des milieux et des usages.

Le remplissage des réserves s'est toutefois opéré extrêmement tardivement, à la faveur des pluies du mois de juin puisque mi mai à peine 50 % du stock était disponible. Cette situation inédite nous a montré que le travail sur le remplissage des réserves, en lien avec les différents usages de l'eau (hydroélectricité, cotes touristiques des plans d'eau amont, usages prioritaires...), nécessite, pour les années à venir et dans la perspective du changement climatique, une attention renforcée et anticipée.

Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur le Bas Chassezac.

Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec 3 sondes

positionnées sur la vallée du Chassezac et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

Enfin, l'EPTB mène des réflexions avec EDF sur les possibilités d'optimisation de l'alimentation des réseaux d'irrigation par les aménagements hydroélectriques du Chassezac et la gestion des réserves de soutien d'étiage.

Qualité des eaux et loisirs :

Saison des baignades 2023 :

Durant l'été 2023, parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les sites du Nassier, de Malpas-Cornillon, de Mazet et de Chaulet ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). L'ensemble des résultats se sont révélés conformes pour la baignade sur les quatre sites. La fermeture préventive a été réalisée le 31 juillet sur le site de baignade de Malpas-Cornillon suite au débordement d'un poste de relevage d'assainissement (dû à une coupure d'électricité lors d'un orage), dysfonctionnement rapidement détecté et signalé par le gestionnaire. Les quatre sites ont un classement « excellent » à l'issue des analyses de 2023.



Le portail internet « Ardèche Inf'eau Plage » sur la qualité des eaux de baignade a permis de transmettre des informations régulières tout l'été et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

Pratique du canoé :

En marge d'une importante démarche d'éco-responsabilité animée par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et l'Office de Tourisme Ardèche-Pont d'Arc, l'EPTB a permis aux loueurs de canoës du Chassezac de s'insérer dans l'opération de réduction des pollutions plastique portée par la Fédération des loueurs. Ainsi 3 loueurs ont pu bénéficier d'une subvention (Fonds Vert) pour réaliser des travaux de leurs zones d'embarquement-débarquement (avec des pistes en rondins de bois selon le modèle de l'embarcadère public de Vallon Pont d'Arc réalisé en 2012). Un panneau de sensibilisation a également été réalisé.

Parallèlement, le travail sur la régulation du nombre de bateaux sur le Chassezac se poursuit avec les loueurs, la communauté de communes, le Département et l'État.

Réseaux de suivi de la qualité écologique des cours d'eau et plans d'eau :

Un bilan complet de la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant du Chassezac est en cours sur deux années consécutives. L'année 2023 correspond à la deuxième année de suivi. Ce suivi est effectué sur une 30aine de stations de référence réparties sur l'ensemble du bassin Chassezac. Il permettra d'établir un état des lieux précis de la qualité des eaux de surface intégrant des paramètres physico-chimique et biologiques pour chaque station. L'amélioration des connaissances de la qualité des eaux permettra de mieux évaluer l'impact des diverses perturbations. La synthèse de cette étude sera disponible début 2024.

Aides directes aux agriculteurs pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :

- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à 350ha, exploités par 13 agriculteurs différents. En 2023, les aides annuelles dont ils ont bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière (12 000€).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, des suivis d'espèces sont réalisés sur certaines parcelles : celui des papillons a été initié en 2022, un suivi des populations de chauve-souris a débuté en 2023.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.



En 2023, l'EPTB a aussi co-porté avec le Pays Beaume-Drobie une candidature auprès de l'Agence de l'eau pour l'intégration de la sobriété en eau dans le Plan Alimentaire inter-Territorial (PAiT) Sud Ardèche commun aux 3 communautés de communes : Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Gorges de l'Ardèche.

Les financements obtenus permettront l'expérimentation et la promotion de pratiques agricoles plus résilientes face au changement climatique (variétés adaptées, travail du sol...) et la sensibilisation des consommateurs à une alimentation locale et durable.

Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi MATRAS, toutes les communes sont concernées par l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde ainsi que son équivalent au niveau intercommunal (PICS).

L'EPTB Ardèche a réalisé pour la commune de Les Salelles des cartes des Zones d'Inondations Potentielles (ZIP) à l'échelle communale.



Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de

Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions déjà engagées de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque. Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication et éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire. Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.



Sur la Communauté de Communes, en 2022-2023, 3 classes de l'école primaire des Vans ont encore pu participer au projet.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits d'économies d'eau offerts.

Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, deux se sont déroulées sur le territoire de la communauté de communes : début juillet, une balade à la découverte de ruisseau du Granzon à Berrias et mi-septembre une balade contée au fil de la rivière Thine en partenariat avec les sites ENS animés par le Pays des Vans.

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

L'EPTB Ardèche a aussi participé aux formations aux économies d'eau à destination des hébergeurs touristiques : gîtes et campings (les 5 et 6 avril à Rosières et Vesseaux) organisées par l'ADT07 et le PNR.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour. Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.

Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche
fiche n°9

Planification :

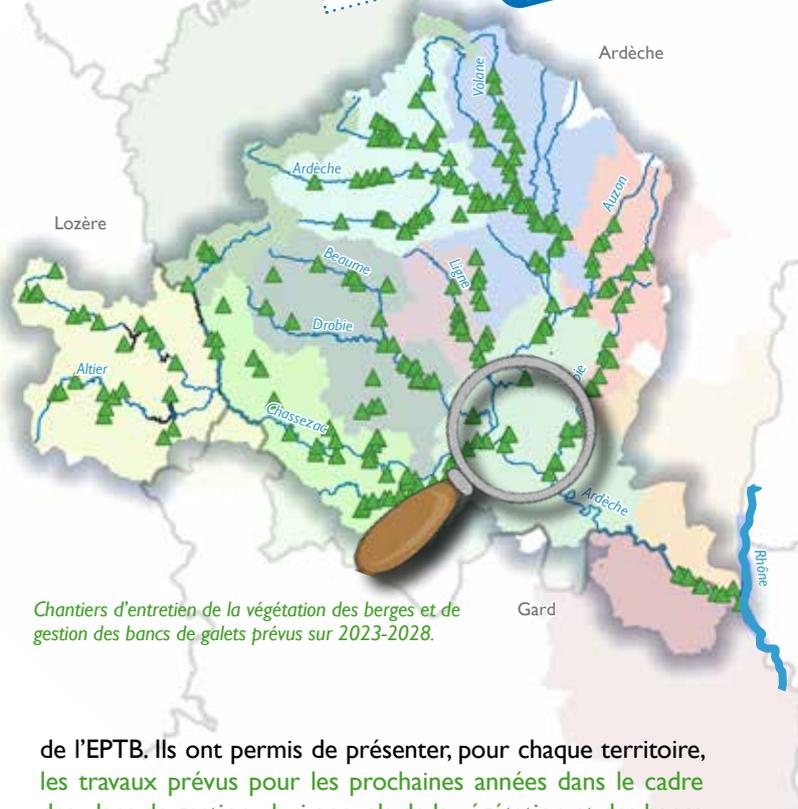
La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions suivantes :

- l'élaboration du PLUi ;
- les assises départementales de l'Eau-Ardèche ;
- l'avis de la CLE sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la micro-centrale hydroélectrique du Moulin de Sampzon sur la rivière Ardèche ;
- le bilan/révision du second Plan de Gestion UNESCO de la grotte Chauvet ;
- l'AMI Tourisme Durable.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028) ainsi que les échanges sur les ouvrages et le soutien d'étiage du Chassezac.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.

Les rencontres concernant votre secteur se sont déroulées le 11 décembre à Saint Sernin et le 15 décembre à Saint Martin d'Ardèche.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, 3 chantiers représentant 1,6km de linéaire de cours d'eau ont été réalisés, pour un montant de 11 200€ TTC.

Pour la saison 2023-2024 végétation, 3 chantiers d'entretien de végétation sont programmés pour un montant prévisionnel de près de 38 000€ TTC (3,5 km de cours d'eau à traiter). Un chantier de gestion des bancs de galets est aussi prévu pour un montant d'environ 4 000€ TTC.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont financés par les redevances AOT.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en oeuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en oeuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire



Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

En 2023, les techniciens de rivière ont répondu à de nombreuses demandes d'appui technique, émanant surtout de mairies (11 sollicitations dont sur le ruisseau de Vallier pour la commune de Sampzon, ruisseau des Antalos et le ruisseau des Saignèdes pour la commune de Ruoms, sur la rivière Ardèche – DPF et aménagement d'un sentier de randonnée pour Vallon Pont d'Arc et Saint Martin d'Ardèche, sur la rivière Ardèche pour la commune de Lanas, sur le ruisseau des Fonts pour la commune de Saint Remèze).

Espèces Exotiques Envahissantes :

Après la découverte, en 2022, de «jussie rampante» sur les plans d'eau en bord de rivière Ardèche à Lanas, 3 campagnes d'arrachage et une campagne de prospection entre Lanas et Ruoms ont été menées en 2023 avec l'objectif d'éradiquer la plante en voie de colonisation. Les résultats sont encourageants. Les prospections ont confirmé que l'espèce n'était actuellement présente que sur Lanas. Des campagnes d'arrachage et de suivi seront renouvelées en 2024.

Restauration de la Beume dans la Plaine d'Auriolles (Saint-Alban-Auriolles/Ruoms) :

Les travaux de restauration ont débutés en fin d'année 2022 et se sont terminés en début d'année 2023 avec les travaux de plantation de ripisylve sur les deux rives de la Beume. L'entretien de ces plantations a eu lieu tout au long de l'année 2023 et va se poursuivre jusqu'à fin 2025. Un suivi post chantier sera réalisé après chaque crue majeure et des suivis écologiques sont également prévus.

Projet de restauration de l'Ardèche à Vogué :

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2023, dont une avec le Syndicat du Bourdary pour réfléchir à une réorientation du projet initial qui soit plus en adéquation avec les enjeux écologiques de la zone et qui soit mieux acceptée par les services de l'Etat. Il a été proposé de travailler sur un secteur plus en amont avec notamment la renaturation de la zone des anciens lits d'infiltration de la station du Bourdary et la réouverture du bras de crue amont. Le travail va se poursuivre en interne sur 2024 avec les partenaires techniques pour retravailler les scénarios.

En parallèle une convention de partenariat a été établie entre l'EPTB Ardèche et le Conservatoire des Espaces Naturels pour la création de mares pour une espèce de crapaud protégé sur la plaine de l'Ardèche entre Aubenas et Vogué. Les travaux ont été réalisés en novembre 2023.

Projet de restauration de l'Ardèche à sa confluence avec l'Auzon (Lanas-Saint-Maurice) :

Suite au comité de pilotage organisé en mai 2023 pour faire le point sur les études complémentaires menées en 2021-2022, la décision d'abandonner le projet a été prise en raison de contraintes techniques trop importantes (nature des matériaux alluviaux non adaptée au projet initial, enjeux écologiques, et difficultés sur le foncier).

Continuité écologique :

Le seuil de Lanas et ses équipements (passes à poissons et à canoës) présentent des dysfonctionnements. C'est pourquoi l'EPTB, qui en est propriétaire et responsable, a décidé d'engager une étude sur cet ouvrage en vue de sa suppression. Préalablement, une solution de substitution pour les prélèvements agricoles, qui dépendent aujourd'hui de cet ouvrage, devra être trouvée. 2 réunions ont eu lieu 2023 sur

ce sujet. Une étude va être lancée en 2024 et sera menée en concertation avec les élus locaux et les usagers (ASA de St Maurice et Pépinière Lauriol).

Suivi et entretien des passes à poissons et passes à canoës :

L'entretien des 3 passes à poissons propriétés de l'EPTB et adossés à des seuils de propriété publique (Gos, Salavas et Lanas) s'est renouvelé cette année. Les dispositifs de sécurisation des sites mis en place pour la période estivale ont été retirés en septembre. Outre des dégradations mineures (tags), aucun fait marquant n'est à noter pour la saison estivale 2023.

Droits de pêche et occupations foncières du DPF :

la réglementation de la pêche a été revue en début d'année 2023. Les licences de pêche sont délivrées annuellement par l'EPTB. Les autorisations d'occupation du DPF (pour embarquement-débarquement des canoës, plages-access direct à la rivière, divers notamment à St Martin d'Ardèche...) sont délivrées par période de 2 ans (2022-23 et 2024-25), dans le respect des différentes réglementations (site Classé du Pont d'Arc, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, PPR Inondation...).

Biodiversité liée à l'eau :

Gouvernance :

Une réunion du Comité de pilotage du site N2000-ENS Moyenne Vallée de l'Ardèche s'est tenu le 22 novembre. Les conditions de la réorganisation de l'animation N2000 proposées par la Région Auvergne Rhône Alpes y ont notamment été présentées : pour l'année de transition 2024, l'EPTB poursuivra ses missions à l'identique (en mutualisant avec l'animation de l'ENS), puis à partir de 2025, l'animation sera reprise par la Région.



Sensibilisation estivale :

Comme chaque année, la brigade estivale a effectué un suivi de la fréquentation (baignade, canoës), réalisé des maraudes et organisé des animations en soirée (à Ruoms et Balazuc) pour sensibiliser les estivants. Ce sont ainsi près de 1200 personnes qui ont été sensibilisées sur les plages, et près d'une centaine lors des animations en soirée.

Des animations auprès des enfants du centre de loisirs de Ruoms ont également été organisées.

Travaux et actions en faveur des espèces protégées :

Suite aux travaux en faveur de la tortue Cistude réalisés à Chauzon en 2022 et la capture de 2 tortues de Floride (espèce exotique envahissante), l'évolution de la population a été surveillée et semble plutôt positive : les tortues Cistude recolonisent progressivement des étangs jusqu'alors peu occupés. La connaissance de la population, de ses conditions de vie et de prédation doit se poursuivre dans les prochaines années.

Pour accompagner l'arrêté municipal pris par la mairie de Chauzon interdisant l'accès à une partie du Cirque de Gens en vue de favoriser le retour de l'aigle de Bonelli sur ce site historique majeur, l'EPTB réalise des panneaux de sensibilisation sur les zones de quiétude en faveur des rapaces (projet porté en commun avec le SGGA).

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023. Les communes de Lanas, St-Maurice-d'Ardèche, Vagnas, Balazuc, St-Remèze, Vogüé, St-Alban-Auriolles, Chauzon, Labeaume et Vallon-Pont-d'Arc ont acquis 400 équipements pour un montant total de 22 300 €.

L'EPTB a également accompagné la commune de Vallon Pont d'Arc pour la définition des actions à engager suite à la restriction d'urbanisme en cours face au déficit de ressource en eau.



Etiage et restrictions durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions sur les usages de l'eau ont été fortes sur la seconde partie de l'été :

- les rivières du bassin Ardèche non soutenu ont été en alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre, celles du bassin Beaume-Chassezac non soutenu ont atteint le niveau de crise (niveau 4/4) du 18 août au 15 septembre ;
- l'Ardèche soutenue a été placée en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole, le Chassezac soutenu est quant à lui passé en alerte (niveau 2/4) à partir du 24 août pour l'usage agricole.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Soutien d'étiage :

Avec 17,2 Mm³ délivrés (8,8 depuis le Chassezac, 8,4 depuis Montpezat-Fontaulière + 1 Mm³ côté Loire), le soutien d'étiage a permis une satisfaction globale des milieux et des usages.

Cette année, le remplissage des réserves s'est toutefois opéré extrêmement tardivement, à la faveur des pluies du mois de juin puisque mi mai à peine 50 % du stock était disponible. Cette situation inédite nous a montré que le travail sur le remplissage des réserves, en lien avec les différents usages de l'eau (hydroélectricité, cotes touristiques des plans d'eau amont, usages prioritaires...), nécessite, pour les années à venir et dans la perspective du changement climatique, une attention renforcée et anticipée.

Les quelques dysfonctionnements observés sur certains ouvrages (notamment glissières à canoës de Ruoms mi juillet et du secteur de Vallon Pont d'Arc en août), sans aucun lien avec la gestion du soutien d'étiage, démontrent l'importance de la rigueur de tous les gestionnaires d'ouvrages en rivière, surtout en période de faibles débits.

Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des

lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur Saint-Alban-Auriolles, Vogüé, Lagorce et Vallon-Pont-d'Arc. Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les vallées de l'Ardèche, de la Beaume et du Chassezac et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières. Un traçage hydrogéologique a également été effectué au printemps 2023 sur St-Remèze pour mieux connaître le parcours souterrain de l'eau.

Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

La commune d'Orgnac l'Aven a participé aux ateliers de travail collectifs dans le cadre de l'actualisation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les communes de Saint Remèze, Vallon Pont-d'Arc et Vogüé ont également été accompagnées individuellement par l'EPTB pour réaliser ou actualiser leurs PCS. Pour ces 3 communes, l'EPTB a aussi réalisé des cartographies opérationnelles à intégrer dans leurs PCS.

Ardèch'ALABRI :

Cette opération a pour objectif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens existants exposés aux inondations. Elle comporte 2 phases : la réalisation de diagnostics, puis la mise en œuvre des travaux préconisés. Elle concerne les habitations, activités économiques de moins de 20 salariés et bâtis publics de six communes de la Communauté de Communes : Labeaume, Ruoms, Salavas, Saint Alban-Auriolles et Vallon Pont d'Arc.

Suite à une nouvelle campagne de communication réalisée cette année, avec près de 140 courriers d'information distribués, 6 diagnostics supplémentaires ont été réalisés, portant le nombre total à 20 diagnostics sur l'opération sur le territoire de la Communauté de Communes.

Nouveau PAPI :

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions engagées précédemment de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).



Qualité des eaux et loisirs :



Saison des baignades 2023 :

Durant l'été 2023, parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les sites de Vogüé, Balazuc, Ruoms, Sampzon, Salavas, Vallon – les Tunnels, les plages du Pont d'Arc amont et aval et Labeaume Village ont fait l'objet d'une à deux analyses par semaine. Seules 3 fermetures de baignade ont été effectuées en raison de mauvais résultats d'analyses. Toutes ces fermetures sont survenues par temps sec, sur les sites de : Vallon Pont d'Arc (plages amont et aval) et Labeaume Village. Le caractère ponctuel de ces dégradations n'a pas permis d'en établir les causes. Les sites de Ruoms village, Balazuc, Salavas, Sampzon, Labeaume village et Vallon les Tunnels ont un classement « excellent » suites aux résultats de la saison 2023. Les sites de Vallon Pont d'Arc amont et Vogüé ont un classement « bon ». Avec de nombreux résultats moyens, le site de Vallon Pont d'Arc aval subit un déclassement et devient « insuffisant ».

Le profil de baignade de Vogüé a été révisé cette année en incluant les résultats d'analyses de la saison 2023.

Le site de baignade déclarée du Trou de la Lune sur l'ibie (commune de Lagorce) a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS uniquement. Tous les résultats se sont montrés conformes sur les paramètres sanitaires, malgré les niveaux d'eau bas. Le site garde son classement « excellent » à la suite de la saison 2023. A la demande de la collectivité gestionnaire, cette page n'a cette année encore pas été affichée sur le site Internet d'information Inf'eau Plage.

Le site de baignade de Peyroche sur la commune de Labeaume a été fermé durant toute la saison par arrêté préfectoral en raison de son classement insuffisant depuis plusieurs années consécutives et son classement reste « insuffisant » à l'issue de la saison 2023. L'EPTB accompagne les communes et les collectivités gestionnaires des systèmes d'assainissement (collectif et non collectif) pour la recherche de l'origine des sources de pollution et la mise en œuvre de mesures d'amélioration qui sont souvent très longues, notamment quand elles concernent des propriétaires privés.

Limitation de l'impact de la pratique du canoës :

Accompagnés de l'Office de Tourisme, du SGGA et de l'EPTB, les loueurs de canoës ont été sensibilisés aux impacts de leur activité et se sont engagés dans une démarche éco-responsable : gestion des flux de fréquentation, économies d'eau, réduction des pollutions (déchets, crème solaire...), discrétion et autres bons comportements, sensibilisation-formation des salariés... Portés par la Fédération des loueurs, une douzaine de loueurs se sont engagées à réaliser des travaux sur une quinzaine de zones d'embarquement-débarquement (secteur Vallon + Chames, avec des pistes en rondins de bois selon le modèle de l'embarcadère public de Vallon Pont d'Arc réalisé en 2012) afin de réduire les frottements et la pollution plastique par les bateaux. Une subvention du Fonds Vert leur a notamment été accordée. Un panneau de sensibilisation à destination de leurs clients a également été réalisé et devrait être largement diffusé pour la saison 2024.

Aides directes aux agriculteurs pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :

- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à 490ha, exploités par 22 agriculteurs différents. En 2023, les aides annuelles dont ils ont bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière (34 000€).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, des suivis d'espèces sont réalisés sur certaines parcelles : celui des papillons a été initié en 2022, un suivi des populations de chauve-souris a débuté en 2023.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.

En 2023, l'EPTB a aussi co-porté avec le Pays Beaume-Drobie une candidature auprès de l'Agence de l'eau pour l'intégration de la sobriété en eau dans le Plan Alimentaire inter-Territorial (PAiT) Sud Ardèche commun aux 3 communautés de communes : Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Gorges de l'Ardèche. Les financements obtenus permettront l'expérimentation et la promotion de pratiques agricoles plus résilientes face au changement climatique (variétés adaptées, travail du sol...) et la sensibilisation des consommateurs à une alimentation locale et durable.



Communication - éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire. Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

A partir de cette année, les établissements privés sont également éligibles au projet.

Sur la Communauté de Communes, en 2022-2023, 1 classe de l'école primaire de Lagorce a participé au projet. Cette année 2023-2024, l'école publique de Vallon Pont d'Arc, l'école primaire privée de Ruoms ainsi que le collège privé de Ruoms participent.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel

économique en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits d'économies d'eau offerts.



Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, 5 étaient prévues sur le territoire de la communauté de communes : des balades à la découverte de la rivière Ardèche à Lanas et Vallon Pont d'Arc, une balade dans la garrigue sur les Gras de Balazuc, une balade à la découverte de la Tortue Cistude dans la boucle de Chauzon et un stand sur les économies d'eau domestiques à Labeaume à l'occasion de la fête de la rivière organisée par l'AAPPMA Beaulieu Drobie.

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

L'EPTB Ardèche a aussi participé aux formations aux économies d'eau à destination des hébergeurs touristiques : gîtes et campings (les 5 et 6 avril à Rosières et Vessey) organisées par l'ADT07 et le PNR. L'EPTB était aussi présent à l'évènement culturel sur l'avenir des rivières organisé par l'association Lignes d'Horizon à « la Crypte » à Lagorce le 14 octobre.

Sensibilisation des estivants :

En partenariat avec l'Office de Tourisme Pont d'Arc-Ardèche et le SSGA, l'EPTB a travaillé sur le scénario de la vidéo « Gorges de l'Ardèche Académie » sur le thème de la baignade.

Le 6 juin puis le 4 juillet, l'EPTB Ardèche a participé à la formation des saisonniers des différentes structures travaillant l'été dans les Gorges de l'Ardèche (loueurs de canoé, bivouac, accueil des

OT...).

L'EPTB a aussi participé à deux journées de formation des guides labellisés des Gorges de l'Ardèche, le 16 mars et le 10 octobre.

Cette année encore, nous avons co-organisé et participé avec le SSGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche le 4 avril.

Le portail internet « Ardèche Inf'eau Plage » sur la qualité des eaux de baignade est un autre outils qui a permis de transmettre des informations régulières tout l'été et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières ce printemps et cet été.

Une formation à son utilisation et aux diverses questions autour de la baignade en rivière a été organisée auprès des offices de tourisme et des directeurs et animateurs des centres de loisirs du sud Ardèche fin juin 2023, ainsi qu'une rencontre proposée à tous les surveillants de baignade début juillet. Une conférence de presse de lancement de la saison estivale a été organisée le 12 juillet 2023, sur la plage intercommunale de Salavas.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour.

Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté de communes
du Rhône aux Gorges
de l'Ardèche
fiche n°10

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

Par ailleurs, l'EPTB a contribué aux réflexions suivantes :

- l'élaboration du SCoT Rhône-Provence-Baronnies ;
- les assises départementales de l'Eau-Ardèche ;
- l'AMI Tourisme Durable.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028) ainsi que les échanges sur les ouvrages et le soutien d'étiage du Chassezac.

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.

La rencontre concernant votre communauté de communes s'est déroulée le 15 décembre à Saint Martin d'Ardèche.



Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, un chantier d'entretien de végétation a été réalisé pour un montant de 4 000 € TTC. Ce chantier, situé entre les communes de Saint Martin d'Ardèche et Saint Julien de Peyrolas (lieu dit « le Moulin ») avait pour objectif de favoriser les écoulements et éviter les érosions au droit de cette zone urbanisée (maintien fonctionnel des bras de crue et enlèvement des arbres déstabilisés).

Pour la saison 2023-2024, un chantier est programmé sur le secteur de la digue du Malatras à Saint Just d'Ardèche avec pour objectif de limiter les érosions de berge sur la zone.

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont financés par les redevances AOT.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

En 2023, les techniciens de rivière et chargés de mission ont aussi répondu à des demandes d'appui technique, notamment à Saint Martin d'Ardèche, secteur de Sauze :

- la demande de création d'une rampe d'accès pompier a nécessité un appui des services de l'EPTB afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux et de sécurité ;
- afin de valoriser l'ensemble du patrimoine du secteur, l'EPTB travaille étroitement avec l'APESS, la commune, la DREAL et la CNR à l'intégration paysagère des appareils de mesure limnimétrique (démantelement de structures n'ayant aujourd'hui plus d'utilité ou habillage des structures).

L'EPTB Ardèche suit aussi l'étude portée par le Conservatoire des Espaces Naturels sur le projet de Restauration de la zone de confluence Ardèche-Rhône.

Devenir du seuil de Saint-Martin d'Ardèche :

L'EPTB Ardèche suit le projet de réalisation d'une centrale hydroélectrique et les échanges entre les propriétaires et les services de l'État concernant la fonctionnalité de la passe à poissons.

Droits de pêche-chasse et occupations foncières du DPF :

La réglementation de la pêche a été revue en début d'année 2023. Les licences de pêche-chasse sont délivrées annuellement par l'EPTB. Les autorisations d'occupation du DPF (pour embarquement-débarquement des canoës, plages-access direct à la rivière, divers notamment à St Martin d'Ardèche...) sont délivrées par période de 2 ans (2022-23 et 2024-25), dans le respect des différentes réglementations (site Classé du Pont d'Arc, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, PPR Inondation...).

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023. Ainsi, la commune de Bourg-St-Andéol a acquis 22 équipements pour un montant total de 5 100 €.

Etiage et restrictions des usages de l'eau durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions sur les usages de l'eau ont été fortes sur la seconde partie de l'été :

- les rivières non soutenues situées sur la communauté de communes ont été placées en alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre 2023 ;
- l'Ardèche soutenue a été en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Soutien d'étiage :

Avec 17,2 Mm³ délivrés (8,8 depuis le Chassezac, 8,4 depuis

Montpezat-Fontaulière + 1 Mm³ côté Loire), le soutien d'étiage a permis une satisfaction globale des milieux et des usages.

Cette année, le remplissage des réserves s'est toutefois opéré extrêmement tardivement, à la faveur des pluies du mois de juin puisque mi mai à peine 50 % du stock était disponible. Cette situation inédite nous a montré que le travail sur le remplissage des réserves, en lien avec les différents usages de l'eau (hydroélectricité, cotes touristiques des plans d'eau amont, usages prioritaires...), nécessite, pour les années à venir et dans la perspective du changement climatique, une attention renforcée et anticipée.

Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges de l'Ardèche et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières. Un traçage hydrogéologique a également été effectué au printemps 2023 pour mieux connaître le parcours souterrain de l'eau dans les gorges de l'Ardèche.

Qualité des eaux et loisirs :

Saison des baignades 2023 :

Durant l'été 2023, parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les deux sites de Saint Martin d'Ardèche (plage de Sauze et du Grain de Sel) et le site de Saint-Just-d'Ardèche (plage du Pont Cassé) ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). Les résultats se sont montrés bons ou moyens tout au long de la saison. L'ensemble des résultats se sont révélés conformes pour la baignade sur les trois sites.

A l'issue de la saison 2023, les sites de Saint Martin- Grain de sel et Saint Just ont un classement « excellent » et le site de Saint Martin-Sauze, un classement « bon ».

Le portail internet « Ardèche Inf'eau Plage » sur la qualité des eaux de baignade a permis de transmettre des informations régulières tout l'été et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

Une formation à son utilisation et aux diverses questions autour de la baignade en rivière a été organisée auprès des offices de tourisme et des directeurs et animateurs des centres de loisirs du sud Ardèche fin juin 2023, ainsi qu'une rencontre proposée à tous les surveillants de baignade début juillet.

Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche porte deux dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques :

- en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le contrat



de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA), compte 31 exploitations agricoles engagées jusqu'en 2027. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à 318ha, exploités par 7 agriculteurs différents. En 2023, les aides annuelles dont ils ont bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière (52 000€).

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, des suivis d'espèces sont réalisés sur certaines parcelles : celui des papillons a été initié en 2022, un suivi des populations de chauve-souris a débuté en 2023.

- en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portent sur un territoire total de plus de 130 000 hectares éligibles en zone Natura 2000 ou ENS et incluent la totalité du territoire de votre communauté de communes. En 2023, 80 dossiers MAEC pour 5 654ha ont été déposés. Pour 2024, il est encore temps de candidater. 87 exploitations ont déjà manifesté leur intérêt.

Prévention des Inondations



Préparation à la gestion de crise :

Sur l'année 2023, l'accompagnement de la commune de Saint Just d'Ardèche dans l'actualisation de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mené à son terme.

Programme Ardèch'ALABRI :

Cette opération a pour objectif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens existants exposés aux risques d'inondations. Elle comporte 2 phases : la réalisation de diagnostics, puis la mise en œuvre des travaux préconisés. Elle concerne les habitations, activités économiques de moins de 20 salariés et bâtis publics. En 2023, un diagnostic supplémentaire a été réalisé sur la commune de saint Martin d'Ardèche.

En ce qui concerne la phase « travaux », l'EPTB accompagne deux propriétaires sur la commune dans cette démarche pour l'installation de batardeaux et de clapets anti-retour ou encore des interventions sur les réseaux électriques. Ainsi, fin 2023, quatre batardeaux ont été posés afin de protéger ces logements et de réduire le montant des dommages en cas de crue.

Programme d'Actions de Prévention des inondations :

Un nouveau PAPI pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions engagées précédemment de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté de Communes et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication – éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire. Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

Sur la Communauté de Communes, en 2022-2023, l'école primaire de Bourg Saint Andéol Centre ainsi que 2 classes de 5eme du collège du Laoul, ont participé au projet. Cette année 2023-2024, c'est l'école primaire publique de Bourg Saint Andéol Nord (Albertine Maurin) qui participe.

En complément, une animation spécifique de sensibilisation aux bons gestes face aux crues a été réalisée le 11 juillet 2023 auprès d'un groupe d'adolescents du centre de loisirs intercommunal de Bourg Saint Andéol.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » avec des kits d'économies d'eau offerts.

Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, l'opération s'est déroulée sur le territoire de la communauté de communes : une balade en canoë à la découverte des ripisylves entre Saint Martin et Saint Just d'Ardèche, en partenariat avec le SSGA.

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

L'EPTB Ardèche a aussi participé aux formations aux économies d'eau à destination des hébergeurs touristiques : gîtes et campings (les 5 et 6 avril à Rosières et Vesseau) organisées par l'ADT07 et le PNR.

Sensibilisation des estivants :

En partenariat avec l'Office de Tourisme Pont d'Arc-Ardèche et le SSGA, l'EPTB a travaillé sur le scénario de la vidéo « Gorges de l'Ardèche Académie » sur le thème de la baignade.

Le 6 juin puis le 4 juillet, l'EPTB Ardèche a participé à la formation des saisonniers des différentes structures travaillant l'été dans les Gorges de l'Ardèche (loueurs de canoë, bivouac, accueil des OT...). L'EPTB a aussi participé à deux journées de formation des guides labellisés des Gorges de l'Ardèche, le 16 mars et le 10 octobre.

Cette année encore, nous avons co-organisé et participé avec le SSGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche le 4 avril et une conférence de presse de lancement de la saison estivale a été organisée le 12 juillet 2023, sur la plage intercommunale de Salavas.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour. Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.



Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2023 ?

Communauté
d'Agglomération du Gard
Rhodanien
fiche n°11

Planification :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Ardèche a validé la stratégie d'adaptation au changement climatique «Ardèche 2050» en mars 2023 (cf. synthèse dans le bulletin joint).

Les commissions thématiques (quantité, qualité, milieux aquatiques, risques) se sont toutes réunies pour suivre les actions et préparer la révision du SAGE Ardèche qui s'engagera officiellement début 2024, en même temps que la préparation des prochains programmes d'actions.

L'EPTB a également poursuivi les échanges avec les acteurs de la Loire amont autour du partage des eaux entre Loire et Ardèche via l'aménagement hydroélectrique de Montpezat (rencontre, visite des installations, marche de l'eau organisée par SOS Loire Vivante début juillet...), en vue du renouvellement de la concession (échéance 2028) ainsi que les échanges sur les ouvrages et le soutien d'étiage du Chassezac.

Gestion des rivières :

Rencontres territoriales :

Quatre rencontres ont été organisées en fin d'année 2023 afin d'informer et échanger sur les principes de gestion globale, de bon état et de bon fonctionnement des cours d'eau et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces temps d'échange s'adressaient autant aux élus qu'aux techniciens des communes et communautés de communes et d'agglomération du territoire de l'EPTB. Ils ont permis de présenter, pour chaque territoire, **les travaux prévus pour les prochaines années dans le cadre des plans de gestion pluri-annuels de la végétation et des bancs de galets.**

La rencontre concernant votre secteur s'est déroulée le 15 décembre à Saint Martin d'Ardèche.

Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

Sur la saison 2022-2023, un chantier d'entretien de végétation



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

a été réalisé pour un montant de 4 000 € TTC. Ce chantier, situé entre les communes de Saint Martin d'Ardèche et Saint Julien de Peyrolas (lieu dit « le Moulin ») avait pour objectif de favoriser les écoulements et éviter les érosions au droit de cette zone urbanisée (maintien fonctionnel des bras de crue et enlèvement des arbres déstabilisés).

Pour la saison 2023-2024, un important chantier est programmé sur le secteur «Font d'Orgue - Le Bosquet» sur la commune de Saint Julien de Peyrolas. Pour un montant total prévisionnel total évalué à près de 35 000 € TTC, il s'agit d'enlever toute la végétation établie sur un banc de galets puis de brasser les matériaux et créer des chenaux avec une pelle mécanique. L'objectif est de favoriser le départ de ces matériaux lors des crues et montées d'eau suivantes afin de limiter les érosions sur la rive opposée sur laquelle est implantée une ligne très haute tension (ouvrage d'intérêt général).

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une soixantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 300 000 €/an.

Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont financés par les redevances AOT.

A partir de 2024, un programme ambitieux de gestion des bancs de galets sera aussi mis en œuvre pour une période de 5 ans (2024-2028). L'EPTB attend la validation globale du programme par la DDT07 afin de définir les chantiers précis à réaliser.

Devenir du seuil de Saint-Martin d'Ardèche :

L'EPTB Ardèche suit le projet de réalisation d'une centrale hydroélectrique et les échanges entre les propriétaires et les services de l'État concernant la fonctionnalité de la passe à poissons.

L'EPTB Ardèche suit aussi l'étude portée par le Conservatoire des Espaces Naturels sur le projet de Restauration de la zone de confluence Ardèche-Rhône.

Droits de pêche-chasse et occupations foncières du DPF :

La réglementation de la pêche a été revue en début d'année 2023. Les licences de pêche-chasse sont délivrées annuellement par l'EPTB. Les autorisations d'occupation du DPF (pour embarquement-débarquement des canoës, plages-accès direct à la rivière, divers notamment à St Martin d'Ardèche...) sont délivrées par période de 2 ans (2022-23 et 2024-25), dans le respect des différentes réglementations (site Classé du Pont d'Arc, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, PPR Inondation...).

Partage et économies d'eau :

Opération d'aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie :

En complément des aides proposées aux particuliers en 2022 (plus de 800 000 € de matériels distribués), les collectivités ont également pu s'équiper en 2023 : Le Garr et St-Christol-de-Rodières ont acquis une dizaine d'équipements pour un montant total de 2 300 €.



Étiage et restrictions des usages de l'eau durant l'été 2023 :

L'hiver et le printemps ont été exceptionnellement secs avec un déficit de précipitations d'environ 50 % de janvier à mai 2023 et des niveaux d'eau 10 fois inférieurs aux normales de saison. Ceci a eu pour conséquence des tensions sur certains réseaux d'eau potable ainsi qu'un retard dans le remplissage des réserves de soutien d'étiage sur le Haut Chassezac et la Montagne Ardéchoise. Les pluies du mois de juin ont nettement amélioré la situation qui s'est toutefois rapidement à nouveau dégradée sur le mois d'août.

Les restrictions sur les usages de l'eau ont été fortes sur la seconde partie de l'été :

- les rivières non soutenues situées sur la communauté d'agglomération ont été placées en alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 1er août et le 30 octobre 2023 ;
- l'Ardèche soutenue a été en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole.

L'EPTB a par ailleurs contribué à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

Soutien d'étiage :

Avec 17,2 Mm³ délivrés (8,8 depuis le Chassezac, 8,4 depuis Montpezat-Fontaulière + 1 Mm³ côté Loire), le soutien d'étiage a permis une satisfaction globale des milieux et des usages.

Cette année, le remplissage des réserves s'est toutefois opéré extrêmement tardivement, à la faveur des pluies du mois de juin puisque mi mai à peine 50 % du stock était disponible. Cette

situation inédite nous a montré que le travail sur le remplissage des réserves, en lien avec les différents usages de l'eau (hydroélectricité, cotes touristiques des plans d'eau amont, usages prioritaires...), nécessite, pour les années à venir et dans la perspective du changement climatique, une attention renforcée et anticipée.



Comme chaque été, l'EPTB a assuré la gestion quotidienne des lâchers d'eau avec EDF et le comité de gestion des réserves.

Suivi des ressources en eau :

L'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'École des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges de l'Ardèche et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières. Un traçage hydrogéologique a également été effectué au printemps 2023 pour mieux connaître le parcours souterrain de l'eau dans les gorges de l'Ardèche.

Qualité des eaux et loisirs :

Saison des baignades 2023 :

Le site de baignade de Saint-Julien-de-Peyrolas a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS du Gard : tous les résultats se sont montrés bons. Le classement du site de baignade reste donc « excellent »



Parmi les 25 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les deux sites de Saint Martin d'Ardèche (plage de Sauze et du Grain de Sel) et le site de Saint-Just-d'Ardèche (plage du Pont Cassé) ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS07). Ces plages bénéficient également à de nombreux baigneurs venus du Gard.

Les résultats se sont montrés bons ou moyens tout au long de la saison. L'ensemble des résultats se sont révélés conformes pour la baignade sur les trois sites.

A l'issue de la saison 2023, les sites de Saint Martin- Grain de sel et Saint Just ont un classement « excellent » et le site de Saint Martin-Sauze, un classement « bon ».

Le portail internet « Ardèche Inf'eau Plage » sur la qualité des eaux de baignade a permis de transmettre des informations régulières tout l'été et de relayer les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau pendant la période de sécheresse intense traversée par nos rivières.

Aides directes aux agriculteurs

pour leurs pratiques en faveur de l'eau :

Le contrat de Paiement pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE-AMA) rémunère les services environnementaux rendus par les pratiques agricoles vertueuses (amélioration de la qualité de l'eau par réduction des intrants et développement de la couverture des sols, préservation de la biodiversité par maintien ou création de ripisylves, haies, zones humides, diversité des cultures, réduction des émissions de



gaz à effet de serre...). Ce dispositif compte 31 exploitations agricoles engagées sur le bassin versant jusqu'en 2027.

Sur votre territoire, un agriculteur est engagé dans les PSE à nos côtés pour une surface de 3 ha. En 2023, les aides annuelles dont il a bénéficié ont été globalement conformes à celles de l'année dernière

Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques, des suivis d'espèces sont réalisés sur certaines parcelles : celui des papillons a été initié en 2022, un suivi des populations de chauve-souris a débuté en 2023.

Prévention des Inondations

Un nouveau Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) pour les années 2023 à 2026 a été validé par la Préfète de l'Ardèche le 19 octobre 2023. Il concerne l'ensemble du bassin versant et permettra de poursuivre les actions engagées précédemment de réduction de la vulnérabilité des bâtis et de maintien de la mémoire

du risque.

Deux nouvelles problématiques y seront traitées : mieux connaître le risque de ruissellement pluvial (à distinguer du risque par débordement de cours d'eau) et étudier ses possibilités de gestion, recenser les systèmes d'endiguements afin d'assurer leur performance ou leur neutralisation.

Dans ce cadre, une sollicitation est d'ores et déjà en cours auprès de la Communauté d'agglomération et de l'ensemble de ses communes pour recenser et localiser les phénomènes de ruissellement pluvial observés (phénomène qui est amené à s'amplifier avec le changement climatique).

Communication, éducation à l'eau :

Projets scolaires :

Depuis maintenant 10 ans, l'EPTB Ardèche accompagne des projets de sensibilisation à l'eau et à la rivière auprès des écoles primaires et collèges de son territoire. Chaque année, 15 classes de primaires et 6 classes de collèges participent, soit près de 450 jeunes/an.

Sur la Communauté de Communes, cette année 2023-2024, 4 classes des écoles de Laval Saint Roman, Saint Julien de Peyrolas, Saint Paulet de Caisson et Carsan participent au projet.

Sensibilisation aux économies d'eau :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel économe en eau aux particuliers, l'EPTB Ardèche a organisé un programme d'animations gratuites auprès du grand public : «Les bons tuyaux pour économiser l'eau» avec des kits

d'économies d'eau offerts.

Sur les 17 dates programmées sur l'ensemble du bassin versant, l'opération s'est déroulée sur le territoire de la basse vallée de l'Ardèche : une balade en canoé à la découverte des ripisylves entre Aiguèze/Saint Martin et Saint Julien de Peyrolas/Saint Just d'Ardèche, en partenariat avec le SSGA.

Avec près de 350 participants au total, l'opération a été un succès. Elle sera reconduite en 2024.

Sensibilisation des estivants :

En partenariat avec l'Office de Tourisme Pont d'Arc-Ardèche et le SSGA, l'EPTB a travaillé sur le scénario de la vidéo « Gorges de l'Ardèche Académie » sur le thème de la baignade et a contribué à la maquette des panneaux sur les « 10 bons comportements en rivière » qui devraient être largement diffusés chez les loueurs de canoës (via la Fédération des loueurs) à compter de la saison 2024.

Le 6 juin puis le 4 juillet, l'EPTB Ardèche a participé à la formation des saisonniers des différentes structures travaillant l'été dans les Gorges de l'Ardèche (loueurs de canoé, bivouac, accueil des OT...).

L'EPTB a aussi participé à deux journées de formation des guides labellisés des Gorges de l'Ardèche, le 16 mars et le 10 octobre.

Cette année encore, nous avons co-organisé et participé avec le SSGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche le 4 avril.

Adaptation de la stratégie de communication :

Afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique sur notre bassin versant, la stratégie de communication a aussi été mise à jour.

Les nouveaux axes ont été discutés et validés par la Commission Locale de l'Eau le 30 novembre et seront intégrés à la révision du SAGE.

